

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 321

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 31**ÉTAT D**

« Contrôle de la circulation et du stationnement routiers »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Structures et dispositifs de sécurité routière	20 000 000	0
Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	0	0
Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	0	47 800 000
Désendettement de l'État	47 800 000	0
TOTAUX	67 800 000	47 800 000
SOLDE	20 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. À cette fin, il convient de majorer de 20 000 000 € les autorisations d'engagement et de 20 000 000 € les crédits de paiement de la mission « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ». Ce changement se décompose en :

- une majoration de 20 000 000 € en autorisations d'engagement et de 20 000 000 € en crédits de paiement du programme « Structures et dispositifs de sécurité routière » ;
- une minoration de 47 800 000 € en autorisations d'engagement et de 47 800 000 € en crédits de paiement du programme « Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières » ;
- une majoration de 47 800 000 € en autorisations d'engagement et de 47 800 000 € en crédits de paiement du programme « Désendettement de l'État ».